

Réunion à thème

INFOS CLUB

Mardi 6 octobre :

Réunion du bureau à "l'Auberge côté rivière" à Is sur Tille, avec le club Actisud 52 de Haute Marne

Lundi 19 octobre :

Visite du parlement européen lors d'une journée à Strasbourg

Novembre :

Visite de l'entreprise Ana Cua (date communiquée prochainement)



MARDI 8 SEPTEMBRE 2009

LES DELAIS DE PAIEMENTS

LES PLANS DE DEPLACEMENTS ENTREPRISES

COMPTE-RENDU

Lieu : Salle polyvalente ou salle de l'étang – VERNOIS LES VESVRES

Personnes excusées :

- Paul TAILLANDIER, Jean Paul TAILLANDIER, Jean Pierre ARMESSEN, Emmanuelle FIORE, Pascale CARILLON

Remerciements :

- A nos adhérents qui ont participé à cette soirée,
- Aux élus, notamment aux représentants de la commune de Vernois, Michel MAILLOT, Claudette CORMILLOT, Michel VERNEY, Claudine SCHNEG présents.
- A Jean Luc MARTINET, expert comptable, commissaire aux comptes du Cabinet Battistini Mazars,
- A Marie Capucine BARRACHIN, agent mobilité du Pays Seine et Tilles.
- A la municipalité de Vernois Les Vesvres pour la mise à disposition gracieuse de la salle et le verre de l'amitié qui a été offert à l'issue de cette rencontre.

Les manifestations à venir

Voir encadré INFOS CLUB, ci-contre

① LES DELAIS DE PAIEMENT, CE QUI A CHANGE DEPUIS LA LOI LME

Un document représentant les changements induits par le Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008, intitulé LES DELAIS DE PAIEMENT, est disponible sur le site Internet du Club Entreprendre, rubrique TELECHARGEMENTS.

Nous vous invitons à vous y reporter pour plus de détails.

② LA MOBILITE EN SEINE ET TILLES, présentée par Marie Capucine BARRACHIN, agent mobilité du Pays.

Dans le cadre du contrat de Pays, un schéma de la mobilité confié à un bureau d'études a permis d'élaborer une stratégie d'actions sur la mobilité en Seine et Tilles.

Afin de mettre en place des actions concrètes, un agent mobilité, Marie Capucine BARRACHIN, a été recruté.

C'est donc dans le cadre de sa mission que Marie Capucine BARRACHIN a rencontré, lors de cette réunion organisée par le Club Entreprendre, les entreprises du territoire afin de leur présenter sa mission d'une part et d'autre part de leur suggérer de travailler conjointement, sur la mise en place de Plan de Déplacement Entreprise.

**Pour plus d'informations
sur ces sujets :**

Secrétariat du Club :

Valérie

Tel : 03.80.85.50.60

Fax : 03.80.75.72.72

Mail :

vcuche@clubentreprendre21.fr

Un PDE, qu'est-ce-que-c'est ?

C'est une démarche avant tout pragmatique qui concilie les enjeux environnementaux, les besoins des entreprises et ceux des salariés. Les solutions de transports limitant l'usage de la voiture particulière sont privilégiées:

- La marche à pied
- Le vélo
- Les Transports Collectifs
- Le co-voiturage
- Les véhicules propres

Les avantages pur les entreprises :

Une meilleure accessibilité et une plus grande attractivité

- Fidélisation du personnel
- Plus d'espace et de possibilités de développement /Parking
- Des salariés en meilleure forme, plus fidèles et moins stressés, moins de risques d'accidents
- Un projet collectif, fédérateur et dynamisant
- Dimension environnementale

Les avantages pour les salariés :

Diminuer le budget déplacements
(17% du budget du ménage en moyenne
mais jusqu'à 30% pour certains)

- Sécurité
- Santé : 30 mn /jour > 500/1000 € économisés
- Une meilleure qualité de vie

Le PDE pour tous c'est donc :

L'optimisation des déplacements permet une meilleure productivité et développe l'attractivité de l'entreprise

Le PDE intensifie le dynamisme de l'entreprise autour d'un projet fédérateur

Le PDE est l'occasion d'évaluer avec précision les coûts de transport pour l'entreprise et ses salariés.

Pour tout renseignement complémentaire ou si vous pensez être concerné par la mise en place d'un PDE au sein de votre entreprise, contactez Marie Capucine BARRACHIN par mail : mobilite@pays-seine-et-tilles.fr, ou par téléphone au 03 80 95 41 44.

Les discussions se sont poursuivies autour du verre de l'amitié, offert par la municipalité de Vernois Les Vesvres.

Cordialement, Valérie